

Réf.: CV/D11-2013

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2013 - Convocation du 21 février 2013

Compte rendu affiché le 8 mars 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. VALETTE, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD; MILE COIN, MILE FERNANDES, M. GUENNAT, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme

ARTETA CRISTIN, Mme ORIOL; M. MANIKAS.

M. AUROY par M. BUFFARD; M. RACHAS par M. CHRETIN; Mme GOYON par Mme GLATARD; Mme DUMARD par Mme LEBAHAR; Mme CORSET

par M. MARTIN-RABAUD.

M. MACHURAT.

Absents représentés

<u>Excusé</u>

<u>Présents</u>

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	24

Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit éventuel sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exécution du budget principal a été vérifié pour être en conformité avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2012 s'élève à 1 018 292.36 €.

Selon les résultats du compte administratif 2012, il y a lieu pour couvrir le besoin de financement d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) :

Pour le besoin de financement de la section d'investissement : 1 018 292.36 €

Le Conseil Municipal (2 abstentions):

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2012, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- DECIDE de l'affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 1 018 292.36 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2013
- Publication ou affighage le 04/03/2013
- Fait à Nevville-Sur-Spône, le 4 mars 2013

ean-Claude OLAVIER, Maire.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2013 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Hôtel de Ville ARTO 35 69582 NEUVILLE-SUR-SAÔNE Cedex

Téléphone: 04 72 08 70 00 Télécopie: 04 78 91 26 92 www.mairie-neuvillesursaone.fr courriel: accueil@mairie-neuvillesursaone.fr